



## Certitude et réconfort

# Le rôle de la loi dans nos vies

### **Que dit la Loi de Dieu?**

Alors Dieu prononça toutes ces paroles en disant : Je suis l'Éternel ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas de statue ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, de ce qui est en bas sur la terre, et de ce qui est dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner pas devant elles et tu ne leur rendras pas de culte; car moi, l'Éternel ton Dieu, je suis un Dieu jaloux qui punis la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent et qui use de bienveillance jusqu'à mille générations envers ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. Tu ne prendras pas le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain, car l'Éternel ne tiendra pas pour innocent celui qui prendra son nom en vain. Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le sabbat de l'Éternel, ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui réside chez toi, car en six jours, l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié. Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent sur la terre que l'Éternel, ton Dieu, te donne. Tu ne commettras pas de meurtre. Tu ne commettras pas d'adultère. Tu ne commettras pas de vol. Tu ne diras pas de faux témoignage contre ton prochain. Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain. Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui soit à ton prochain.<sup>1</sup>

1. Ex 20.1-17; Dt 5.6-21.

### **Comment divise-t-on ces commandements?**

En deux tables<sup>1</sup>, dont la première enseigne en quatre commandements comment nous devons nous conduire envers Dieu, et la seconde en six commandements comment nous devons nous comporter envers notre prochain<sup>2</sup>.

1. Ex 34.28; Dt 4.13; Dt 10.3-4.

2. Mt 22.37-40.

1. Notre difficulté à bien parler de la loi
2. L'Évangile avant la loi
3. La loi après l'Évangile

Nous connaissons les dix commandements. Nous les avons peut-être appris par cœur. Quel est le rôle de la loi de Dieu dans notre vie? Son rôle est très important. Les dix commandements sont un résumé de toute la loi de Dieu. Les quatre premiers commandements nous enseignent « *comment nous devons nous conduire envers Dieu* ». Les six derniers commandements nous enseignent « *comment nous devons nous comporter envers notre prochain* » (Q&R 93).

## 1. Notre difficulté à bien parler de la loi

Les commandements de Dieu sont clairs. Pourtant, il est difficile de parler de la loi de Dieu. Nous pouvons facilement nous tromper en utilisant la loi d'une mauvaise manière. D'un côté, nous pourrions être tentés de dire qu'il faut obéir à la loi pour plaire à Dieu. Du temps des apôtres, certains Juifs prétendaient avoir reçu l'Évangile, mais ils ne croyaient pas que leur salut dépendait uniquement de la grâce de Dieu en Jésus-Christ. Ils pensaient que leur salut dépendait de leur observation de la loi.

D'un autre côté, nous pourrions penser, comme plusieurs le disent, que nous n'avons plus vraiment rien affaire avec la loi. Jésus a obéi parfaitement à la loi pour nous, il nous a entièrement purifiés de nos péchés et il nous a donné son Saint-Esprit pour nous diriger. Par conséquent, nous n'aurions plus besoin d'obéir à la loi de Dieu. La loi était bonne pour l'Ancien Testament, dit-on, mais aujourd'hui, il suffirait de nous laisser guider par l'Esprit.

La première tendance s'appelle le *légalisme*. Nous aurions besoin d'obéir à la loi pour être sauvés. La deuxième tendance s'appelle l'*antinomisme* (qui veut dire être « contre la loi »). Nous n'aurions pas besoin d'obéir à la loi pour notre vie chrétienne.

Il y a un peu de ces deux tendances en chacun de nous. D'un côté, il nous arrive souvent de penser que nous sommes de bonnes personnes et que Dieu est content de nous à cause de nos accomplissements. Nous faisons attention à notre façon de vivre et nous faisons mieux que bien des gens, mieux même que plusieurs de nos frères dans l'Église, pensons-nous. D'un autre côté, il nous arrive aussi de penser que ce n'est pas bien grave si nous péchons, de toute façon nous vivons par la grâce et Dieu va nous pardonner. Le légalisme utilise la loi pour nous amener à rejeter l'Évangile. L'antinomisme utilise l'Évangile pour nous amener à rejeter la loi.

Oui, il est difficile de bien parler de la loi! Cette difficulté n'est pas la faute de la loi. La loi est bonne et spirituelle, nous dit Paul (Rm 7.12,14), mais nous, pour notre part, nous sommes corrompus. Nous devons écouter très attentivement ce que Dieu nous dit dans sa Parole pour avoir une bonne compréhension du rôle de la loi dans nos vies.

## 2. L'Évangile avant la loi

Dans quel contexte le Seigneur a-t-il donné ses commandements? C'était au mont Sinaï, après la sortie d'Égypte et avant l'entrée en Canaan. Le contexte est très important. Les dix commandements commencent par un préambule qui dit : « *Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude* » (Ex 20.2). La loi n'est pas un code de lois froid, abstrait et impersonnel. Elle a été donnée par quelqu'un qui se nomme « Je suis ». Qui a prononcé la loi? L'Éternel Dieu, le Tout-Puissant qui a mis sa toute-puissance en action pour délivrer son peuple de l'esclavage en Égypte. À qui la loi a-t-elle été donnée? À Israël, son peuple, qui a été délivré miraculeusement par l'Éternel, son Dieu, et qui s'est ensuite mis en route vers la terre promise sous sa direction.

L'introduction aux commandements nous aide à comprendre le lien qui existe entre l'Évangile et la loi. Dieu a d'abord agi en faveur de son peuple, par pure grâce et par un acte puissant de grande délivrance; ensuite, il a dit à son peuple de quelle manière se comporter. Dieu n'a pas donné sa loi quand son peuple était encore prisonnier en Égypte. Dieu ne leur a pas dit : « Voici tous les commandements auxquels vous devez obéir, et ensuite, si vous m'obéissez, je vous délivrerai de votre misère en Égypte. » La grande délivrance du pays d'Égypte ne dépendait pas de leur obéissance. Sinon, leur rédemption aurait été impossible!

Le peuple d'Israël en Égypte était misérable. Ils avaient des besoins immenses. Ils souffraient et gémissaient sous un dur esclavage. Dieu n'est pas venu leur dire : « Écoutez, mes amis, commencez par m'obéir et alors je vous délivrerai. » Pas du tout! L'obéissance n'est même pas mentionnée. Ils étaient des gens misérables, des pécheurs incapables de s'en sortir par eux-mêmes. Ils n'étaient pas meilleurs que les Égyptiens. Ils méritaient autant la colère de Dieu que les Égyptiens idolâtres et obstinés. Mais Dieu a eu compassion d'eux! Il est venu à eux par sa grâce et selon les promesses de son alliance avec Abraham. Il a fait de grandes choses pour eux. Dieu a entendu leurs cris et il est venu les sauver, par pure grâce! « *Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude* » (Ex 20.2).

Pourquoi Dieu s'appelle-t-il « leur Dieu »? Est-ce le peuple d'Israël qui l'a choisi pour Dieu? Non, c'est lui, le Dieu tout-puissant, qui les a choisis parmi tous les peuples de la terre pour qu'ils soient son peuple. Et s'il les a choisis, est-ce parce qu'ils étaient meilleurs, plus grands, plus glorieux ou plus puissants que les autres peuples de la terre? Non, absolument pas! Dieu lui-même a jugé nécessaire de le spécifier à son peuple afin qu'il ne s'enfle pas d'orgueil.

« *Ce n'est point parce que vous surpassez en nombre tous les peuples, que l'Éternel s'est attaché à vous et qu'il vous a choisis, car vous êtes le moindre de tous les peuples. Mais parce que l'Éternel vous aime, parce qu'il a voulu tenir le serment qu'il avait fait à vos pères, l'Éternel vous a fait sortir à main forte, vous a libérés de la maison de servitude, de la main du Pharaon, roi d'Égypte. Tu reconnaîtras donc que c'est l'Éternel Dieu, ton Dieu, qui est Dieu* » (Dt 7.7-8).

La grâce d'abord, la loi ensuite! La bonne nouvelle de l'Évangile d'abord, suivie des commandements.

D'après le Nouveau Testament, Jésus-Christ est venu nous délivrer d'un esclavage encore bien plus cruel et misérable : l'esclavage du péché, du diable et de la mort. Dieu ne vient pas nous dire : « Commence par m'obéir et je vais ensuite te sortir de ta misère. » Par nature, nous sommes opprimés, esclaves du péché, incapables de nous en sortir, et Dieu vient à nous par pure grâce pour nous délivrer de notre misère! Personne ne mérite cette grâce.

Remarquez bien que, dans notre Catéchisme, les commandements sont évoqués brièvement dans la première section sur notre péché, pour mettre en lumière notre péché et notre misère et nous pousser à rechercher sa délivrance, mais ils ne sont pas cités dans la deuxième section sur la délivrance. Ils sont ensuite expliqués plus abondamment dans la troisième section sur notre reconnaissance pour cette délivrance. Il est impossible d'être délivrés par notre obéissance à la loi. Comme l'a si bien dit l'apôtre Paul, conduit par l'Esprit de Dieu : « *l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ* »; « *nul ne sera justifié par les œuvres de la loi* » (Ga 2.16). La grâce d'abord! Il nous faut croire en la grâce seule, sans la loi, sans aucun mérite de notre part!

### 3. La loi après l'Évangile

Cela veut-il dire que nous n'avons plus rien affaire avec la loi? Non! Dieu a délivré Israël de son esclavage en Égypte. Il lui a dit : « *Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte* » (Ex 20.2). Et maintenant, voici comment tu devras vivre. Voici comment tu devras te conduire avec moi et avec ton prochain. Libérés pour servir! Graciés pour vivre désormais dans la reconnaissance obéissante!

Israël n'est pas entré tout de suite dans le pays promis. Entre l'Égypte et Canaan, il y a eu l'alliance au Sinaï, puis le voyage vers Canaan — tout cela par pure grâce, sauvé en principe, mais pas encore dans la terre de la liberté, pas encore la pleine et entière rédemption. Avant d'entrer en Canaan, les Israélites devaient démontrer au moins un début d'obéissance à la loi, non pour mériter le salut, mais pour montrer leur gratitude. Après l'Évangile vient la loi. « *Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte. [...] Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face* » (Ex 20.2-3). La loi n'est pas séparée de l'Évangile. Les deux vont ensemble. Si nous ne montrons pas un début de reconnaissance par un début d'obéissance et de vie nouvelle, nous n'aurons pas la pleine et entière rédemption.

Plusieurs en Israël ont expérimenté un début de délivrance, la sortie d'Égypte, mais pas la délivrance complète. Plusieurs ne sont pas entrés en Canaan. Pourquoi? Parce qu'ils ont été incrédules. Ils ne se sont pas soumis au Seigneur. Ils n'ont pas mis leur espérance en lui. Ils se sont rebellés contre lui. Ils ont désobéi à la loi par ingratitude. Ils se sont fait d'autres dieux, des dieux de leur imagination. Sans un début d'obéissance animée par la foi, personne ne pouvait voir Canaan.

Pourquoi la loi est-elle mentionnée dans notre Catéchisme? Parce que, par reconnaissance, nous devons faire des œuvres bonnes (Q&R 86). Pourquoi? Parce que le Christ, qui nous a rachetés par son sang, « *nous renouvelle aussi par son Saint-Esprit* » (Q&R 89). Il nous est maintenant possible et même nécessaire de faire des œuvres bonnes à cause de cette œuvre de renouvellement de Jésus-Christ dans nos cœurs. Une personne renouvelée par l'Esprit Saint sera attristée de ses péchés et voudra les fuir.

Elle mettra aussi sa joie et son amour à vivre selon la volonté de Dieu (Q&R 90). Elle commencera à faire des œuvres bonnes par gratitude, des œuvres accomplies selon la loi de Dieu (Q&R 91).

Si nous ne prenons pas sa loi au sérieux, nous ne pouvons pas prétendre être renouvelés par son Saint-Esprit. L'obéissance à la loi est le résultat efficace et inévitable de l'œuvre du Saint-Esprit dans nos cœurs. Pour un chrétien, l'obéissance à la loi est nécessaire, non pas pour obtenir le salut, mais parce que nous sommes sauvés. Jésus a dit : « *Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande* » (Jn 15.14).

La loi n'est pas là pour éteindre notre joie ou nous faire douter de notre salut par pure grâce. Elle n'est pas là pour nous enlever notre liberté. Elle est là pour augmenter notre joie et nous garder dans la liberté, jusqu'à ce que nous soyons rendus parfaits. Jacques parle de « *la loi de la liberté* » (Jc 1.25). Quel beau nom! Il dit : « *Celui qui persévère, non pas en l'écoutant pour l'oublier, mais en la pratiquant activement, celui-là sera heureux dans son activité* » (Jc 1.25). La loi n'est pas là pour nous rendre esclaves ou nous priver de tous les plaisirs de la vie. Au contraire, les commandements du Seigneur sont là pour protéger notre liberté. Sa loi nous garde dans la liberté nouvelle dans son alliance de grâce. Si nous méprisons la loi de la liberté, si nous rejetons les commandements du Seigneur, nous allons perdre l'Évangile. Nous allons retourner dans la maison de servitude, là où il n'y a que la loi qui nous tient captifs et qui nous condamne.

Nous qui avons goûté à la merveilleuse grâce de Dieu en Jésus-Christ, demandons au Seigneur qu'il inscrive de plus en plus sa bonne et sainte loi dans nos cœurs par son Esprit Saint. Mettons-la activement en pratique par sa force toute-puissante afin d'être heureux dans notre activité. Nous montrerons alors par nos vies que Dieu est réellement notre Dieu qui nous a délivrés de notre péché et de notre misère par pure grâce, en attendant la joie complète du grand jour où nous serons rendus parfaits, le jour où nous entrerons pleinement dans la joie de la rédemption qui nous est promise!

---

**Paulin Bédard**, pasteur

*Certitude et réconfort*, série d'études doctrinales sur le Catéchisme de Heidelberg.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2020. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))